



République du Congo

Décision adoptée le 16 octobre 2019 lors de la 14^e réunion du Conseil d'administration à Genève

EB.2019.22

Considérant

- La [Décision EB.2019.16](#) concernant la Lettre d'intention avec la République du Congo et L'allocation pays destinée à ce pays ;
- La Décision [EB.2019.01](#) concernant le partenariat avec la République du Congo ;
- La Décision [EB.2019.05](#) portant sur la Lettre d'intention avec la République du Congo ;
- Le nombre limité d'organismes de mise en œuvre présents en République du Congo ;

Le Conseil d'administration

- Félicite le Gouvernement de la République du Congo et en particulier le Premier Ministre pour le rôle moteur qu'il a joué dans l'établissement du partenariat et des engagements de la Lettre d'intention ;
- Cherche à poursuivre le dialogue politique avec le Premier Ministre au sujet de la mise en œuvre de la Lettre d'intention et du Plan d'investissement ;
- Encourage la mise en place de mécanismes de coordination pour la mise en œuvre effective et inclusive de l'accord ;
- Prend note de la note de programmation intitulée « Note sur le cadrage programmatique du CAFI en République du Congo » soumise lors de la 14^e réunion du Conseil d'administration et approuve la démarche proposée ;
- Demande au Secrétariat de CAFI de mettre au point une première proposition de cadre de programmation fondée sur les observations ci-après formulées par le Conseil et de consulter le Gouvernement sur ce cadre avant de lancer des appels à manifestation d'intérêt.